



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Conseil directeur
Point 7

CL/204/7f)-R.1
21 février 2019

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

f) Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement

Genève, 3-5 décembre 2018

La huitième Conférence mondiale sur l'e-Parlement a réuni 250 participants de 60 parlements pour discuter de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au parlement et des dernières évolutions en matière. Les parlementaires représentaient un quart des participants, qui comptaient pour le reste des membres du personnel parlementaire responsables des technologies numériques au sein de leurs parlements.

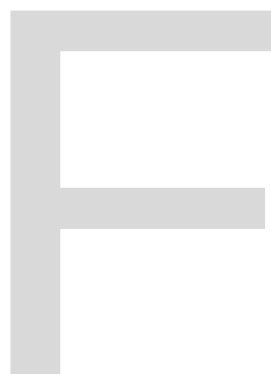
Cette année, la Conférence s'est penchée sur la manière dont la technologie contribue à l'innovation dans les processus parlementaires. Dans ses remarques liminaires prononcées au nom de la Présidente de l'UIP, M. Duarte Pacheco (Portugal) a évoqué l'innovation dans le contexte parlementaire comme étant "l'adoption de nouveaux produits, services et pratiques modifiant un ou plusieurs aspects du cadre opérationnel ou de l'environnement de travail des parlements. Ces pratiques ne doivent pas nécessairement être nouvelles ou innovantes au sens propre du terme. Le concept d'innovation comprend en effet l'adoption de processus existants mais qui n'étaient précédemment pas appliqués dans les travaux des parlements. Cette innovation est souvent stimulée, facilitée ou soutenue par les technologies numériques."

Vingt séances formelles concernant les volets Politique et Mise en œuvre des technologies ainsi que plusieurs séances de groupe ont confirmé que les parlements comprennent l'utilité stratégique d'investir dans les technologies, mais qu'ils continuent de faire face à plusieurs défis liés à l'évolution rapide du milieu de la technologie.

Les points forts de la Conférence ont été notamment :

- le lancement du Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement
- le lancement du Centre pour l'innovation au parlement et des réunions de travail des premiers pôles parlementaires du Centre
- des séances animées de la "vitrine des parlements" sur les dernières initiatives numériques déployées dans certains parlements
- des séances improvisées de l'anticonférence sur la base de propositions faites par les participants, avec de vifs débats sur l'intelligence artificielle au parlement et l'informatique en nuage

Le rapport de la Conférence fait le point sur plusieurs débats menés pendant ces trois jours.





Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement

Parlements, technologie et innovation

3 – 5 décembre 2018

Genève (Suisse)

#eParliament

RAPPORT

13 décembre 2018

La Conférence mondiale sur l'e-Parlement est un forum bisannuel lors duquel des parlementaires du monde entier examinent, d'un point de vue tant politique que technique, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). En 2018, la conférence a eu lieu à Genève du 3 au 5 décembre et s'est penchée sur la manière dont la technologie contribue à l'innovation dans les processus parlementaires en servant de catalyseur à la modernisation, à l'évolution des mentalités, à la transparence et à une meilleure représentation. Pour ses quelque 250 participants issus de 60 parlements, la conférence a été l'occasion d'examiner et de définir ensemble des moyens innovants de soutenir les démocraties et les parlements dans le futur. Les séances animées de la "vitrine des parlements" et de l'anticonférence ont mis en avant la richesse et la variété des initiatives numériques déployées au parlement.

Points clés

- Des parlements efficaces
 - Les parlements accordent plus d'importance à l'innovation. Même s'ils ne sont pas à la pointe de la technologie, ils envisagent des moyens innovants de mettre à profit les technologies existantes pour soutenir et renforcer les processus parlementaires.
 - Des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle (IA) et l'informatique en nuage commencent à jouer un rôle dans les parlements. L'arrivée des nouvelles technologies est synonyme de nouveaux défis en termes de confiance, de gouvernance et de sécurité, mais aussi de compétences, de ressources et de financement.
 - La gestion de la surinformation reste difficile.
- Des parlements ouverts
 - Si elle dépend en partie des moyens technologiques à disposition, l'ouverture est avant tout le fruit d'un changement culturel.
 - Les systèmes de base gérant la technologie de l'information dans les parlements préconisent de plus en plus souvent et systématiquement l'ouverture.
 - Les parlements doivent être mieux informés sur les paramètres des données ouvertes. Ces données doivent pouvoir être réutilisées et lues par des machines, et le modèle de données sur lequel elles reposent doit être cohérent. Aussi, un fichier PDF n'autorisant pas les recherches n'est pas une donnée ouverte.
 - Les parlements doivent baser toutes leurs démarches visant à accroître leur ouverture sur les besoins des utilisateurs finaux.
- Des parlements engagés
 - Les parlements doivent être en mesure de se mobiliser lorsque les citoyens le demandent, mais aussi de la manière et dans les domaines souhaités.
 - Les réseaux sociaux peuvent rapprocher les parlements des citoyens et les aider à communiquer, à nouer le dialogue et à écouter. Les parlements et les parlementaires doivent avoir des objectifs clairs lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux.
 - Les fake news menacent la démocratie. Les parlements doivent néanmoins veiller à ce que les législations mises en place n'aient pas pour effet de juguler la liberté d'expression ou d'étouffer les voix dissidentes.

- Des parlements connectés
 - Lors de la conférence, les parlements ont manifesté une ferme volonté de collaborer, laquelle est ressortie notamment des réunions régionales et thématiques organisées par des pôles du nouveau Centre pour l'innovation au parlement.

Principaux thèmes et conclusions de la conférence

Deux nouveautés ont été lancées dans le cadre de la conférence, à savoir le nouveau [Centre pour l'innovation au parlement](#) et le [Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement](#).

Le [Centre pour l'innovation au parlement](#) est un partenariat entre l'UIP et les parlements visant à soutenir l'innovation parlementaire par une meilleure utilisation des outils numériques. Il offre aux parlements une plateforme leur permettant d'élaborer et de partager de bonnes pratiques en matière de stratégies de mise en œuvre numérique ainsi que des méthodes concrètes de renforcement des capacités. Le Centre a été inauguré avec le soutien d'un groupe central de parlements composé de ceux du Brésil, du Chili, du Portugal et de la Zambie, ainsi que du Parlement européen. Lors de la conférence, plusieurs autres parlements se sont déclarés disposés à participer à cette initiative, à accueillir des pôles et à apporter des fonds, notamment le Kenya, le Canada et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong, a défini l'innovation dans le contexte parlementaire comme l'adoption de nouveaux produits, services et pratiques modifiant un ou plusieurs aspects du cadre opérationnel ou de l'environnement de travail des parlements. Ces pratiques ne doivent pas être nécessairement nouvelles ou innovantes au sens propre du terme. Le concept d'innovation comprend en effet l'adoption de processus existants mais qui n'étaient précédemment pas appliqués dans les travaux des parlements. Cette innovation est souvent stimulée, facilitée ou soutenue par les technologies numériques. Chaque parlement peut innover dans son propre contexte.

Le dernier [Rapport mondial sur l'e-Parlement](#) est la cinquième édition de cette publication. Elle contient les résultats de la traditionnelle enquête auprès des parlements, une enquête menée auprès des parlementaires, une définition mise à jour du terme "e-parlement" et un chapitre sur l'innovation dans les parlements. Il ressort de ce rapport que les technologies numériques sont bien intégrées dans la plupart des parlements, avec des pratiques bien définies en termes de gouvernance comme sur le plan technique. Le rapport révèle en outre d'une part que l'adoption de systèmes basés sur le format XML plafonne (vraisemblablement en raison de leur coût et de leur complexité) et, d'autre part, que l'importance des données ouvertes est reconnue. L'utilisation des messageries instantanées a fortement augmenté, et le recours aux médias sociaux poursuit aussi sa croissance. Par ailleurs, la diffusion numérique et les flux vidéo devancent désormais les modes de diffusion traditionnels. Les obstacles à une utilisation plus importante des TIC comprennent notamment les insuffisances de formation et de compétences au sein du personnel et des parlementaires, ainsi que les préoccupations croissantes touchant la sécurité et la fiabilité. Le rapport met en évidence le souhait des parlements de voir la coopération interparlementaire se développer, ce à quoi le nouveau Centre pour l'innovation au parlement prévoit de contribuer.

En outre, le rapport souligne que les appareils mobiles sont omniprésents, indépendamment de l'âge des parlementaires. Les trois quarts des personnes interrogées considèrent le courrier électronique comme l'outil numérique le plus important, suivi par Facebook et WhatsApp. Soixante-et-onze pour cent des parlementaires rédigent leurs propres contenus sur les médias sociaux, tandis que le contenu de leurs sites web est en règle générale rédigé par leur personnel. Par ailleurs, les parlementaires estiment être plutôt à l'aise en matière de travail en ligne : trois sur cinq considèrent en effet avoir de bonnes connaissances en ce qui concerne les communications en ligne, bien qu'un parlementaire sur cinq indique manquer des compétences nécessaires pour participer à des conversations en direct et à des événements en ligne. Les parlementaires utilisant des outils numériques disent manquer de soutien dans ce domaine. En effet, un quart d'entre eux ne bénéficient d'aucune aide ni assistance en matière de contenu et de communication numériques.

L'innovation dans les parlements

En lien avec le thème de l'innovation et des technologies émergentes, [Beth Coleman](#), professeure associée à l'université de Waterloo, au Canada, a fait remarquer que les technologies et les villes dites "intelligentes" nous permettaient de cerner notre environnement et de fournir des données en

direct, c'est-à-dire de mettre des données stratégiques à la disposition de tous en temps réel. Nous devons toutefois trouver un juste équilibre entre l'adoption de ces technologies et la participation des citoyens aux décisions concernant la manière dont ce nouveau paysage façonnera nos démocraties. Nous devons également examiner la nature et le but des données ouvertes ainsi que la question de la confidentialité, sachant que même si nous avons un droit d'accès à nos données, le transfert et le stockage des données restent en grande partie contrôlés par des entités privées. La sécurité de nos plateformes n'est pas garantie. Celles-ci n'ont pas toujours de bonnes intentions (ou n'agissent pas toujours dans l'intérêt des citoyens), et il arrive souvent que les réseaux, les processus et les données soient victimes de tentatives d'infiltration. Par exemple, l'Internet des objets permet de suivre nos déplacements en ville, mais qui a accès à ces données et comment sont-elles utilisées ? Le public a de bonnes raisons de s'inquiéter de l'utilisation qui est faite de ses données et des risques liés aux "boîtes noires" opaques. La souveraineté des données doit être envisagée et traitée d'une nouvelle manière. Parallèlement, il convient de porter un regard critique sur les technologies intelligentes et d'examiner notamment la manière dont elles sont conçues ou co-conçues ainsi que les décisions qui sont prises à leur égard. Nous devons admettre que l'apprentissage est tout aussi, voire plus important que la manipulation même des données. Il faut reconnaître enfin que les données ouvertes peuvent créer de nouvelles opportunités pour la société civile.

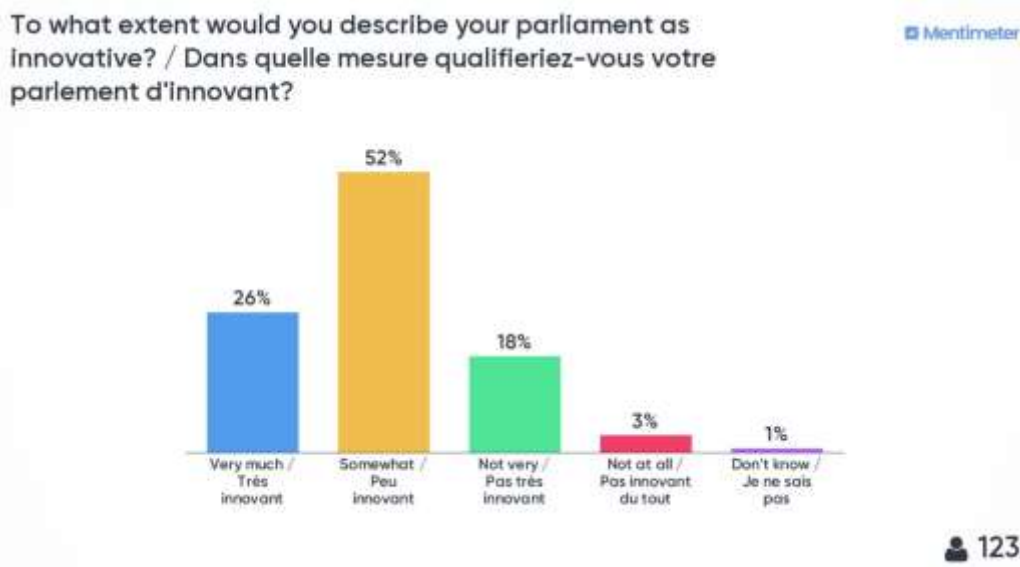
Andy Williamson, qui a rédigé le Rapport mondial sur l'e-Parlement, s'est interrogé sur la manière dont les parlements innovent. Il a fait part des conclusions du chapitre du Rapport sur l'innovation, relevant que celle-ci n'est pas un phénomène spontané, mais qu'elle est le fruit d'un choix délibéré. Les parlements n'ont jamais été considérés comme des institutions particulièrement novatrices ; leur culture institutionnelle doit changer pour que des pratiques innovantes soient acceptées. Ce changement peut être mû par la pression publique en faveur de l'ouverture et de la transparence et par un engagement politique. Dans bien des organisations, la centralisation étouffe toute velléité d'innovation. Les parlements qui ont laissé une liberté d'expérimentation à leur personnel (et à leurs partenaires) ont obtenu des résultats positifs.

L'innovation profite aux relations entre les parlements et les citoyens. Cela étant, les systèmes et les processus internes des parlements doivent eux aussi devenir plus innovants, ce qui rendra l'institution parlementaire plus efficace. A cet effet, les parlements doivent acquérir des compétences nouvelles, mais ils ont aussi tout intérêt à collaborer avec d'autres institutions. Enfin, les parlements qui reconnaissent la nécessité d'évoluer et de développer des méthodes de travail nouvelles et plus ouvertes sont ceux dans lesquels l'innovation fleurit. Cette transition est autant culturelle que technologique ; elle exige un engagement, à tous les échelons de l'institution, de collaborer avec autrui, de voir le parlement sous divers angles et de prendre des risques en appliquant des idées nouvelles, qui n'ont dans bien des cas jamais été mises à l'épreuve.

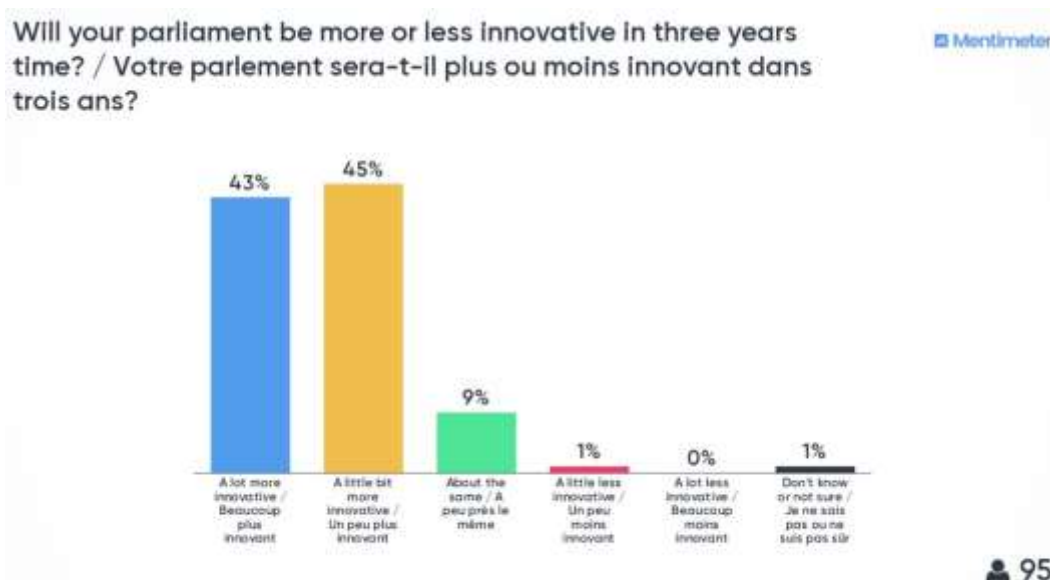
Passant du général au particulier, Frode Rein (responsable de la stratégie et de l'innovation au Parlement norvégien) a exposé la vision de son parlement, qui souhaite devenir un "parlement numérique de premier plan". Pour le Parlement norvégien, cette vision définit non pas une destination, mais une direction à suivre. Un bon parlement numérique rend l'institution plus efficace. Toutefois, cette transition ne se fait pas de manière linéaire et doit être opérée sans précipitation. Les exigences opérationnelles ne laissent pas toujours le temps d'innover. Il convient en outre de souligner qu'au parlement, innover ne signifie pas créer de nouveaux appareils ou des technologies de pointe ; il s'agit plutôt de tirer profit d'innovations existantes en leur donnant une vie et une utilité dans le contexte parlementaire. Une institution qui innove doit permettre à son personnel de développer des idées, de faire des essais et d'échouer. Le Parlement norvégien permet à des équipes de deux personnes de consacrer 10 pour cent de leur temps de travail à l'élaboration de démonstrations de faisabilité ; il prévoit un budget à cet effet et la méthodologie utilisée est celle du [Design Thinking](#). L'objectif est de combiner de manière équilibrée l'ouverture et la réceptivité aux idées dans le cadre d'un processus bien défini.

Pour sa part, l'Inde estime que l'innovation signifie plus d'efficacité en permettant aux parlementaires de se rapprocher de leurs citoyens et en améliorant les processus pour le personnel parlementaire. Au lieu de créer de nouvelles technologies, il s'agit de mettre en place des plateformes solides et fiables grâce auxquelles la participation est renforcée et les débats sont plus constructifs, et de veiller à ce que l'infrastructure nationale soit prête à subvenir aux besoins d'une société numérique.

Les participants à la conférence ont été priés d'évaluer dans quelle mesure ils qualifieraient leur parlement d'innovant :



On leur a également demandé s'ils s'attendaient à ce que dans le futur, leur parlement devienne plus ou moins innovant qu'à l'heure actuelle :



Etre un parlementaire efficace à l'ère numérique

Duarte Pacheco (Portugal) a demandé aux participants d'exposer leurs points de vue et leurs expériences quant aux impacts positifs et négatifs des nouvelles technologies sur les parlements. Ces dernières décennies, les technologies numériques et les médias sociaux ont changé la vie des gens. Mais comment ont-ils changé le travail des parlementaires ? D'une manière générale, les parlements et les parlementaires constatent l'impact négatif des médias sociaux sur leur travail. Les gens sont souvent mal informés et les lois sont difficiles à comprendre. Les sources d'information traditionnelles inspirent de moins en moins confiance, ouvrant ainsi la voie à la diffusion de fake news et d'informations douteuses sur les réseaux sociaux.

Au-delà de ces aspects négatifs, les parlements et les parlementaires ont de nombreuses possibilités de tirer profit des technologies numériques et en particulier des réseaux sociaux. Ceux-ci permettent notamment d'augmenter la participation citoyenne, puisque les parlementaires peuvent y soumettre des projets de lois que les citoyens peuvent commenter. Par ailleurs, les outils numériques peuvent être utiles dans le cadre de la diffusion de messages et informations parlementaires ou de déclarations sur des enjeux décisifs. Ils sont considérés comme particulièrement importants pour garantir un dialogue efficace avec le public.

Le Bahreïn et la Finlande ont fait remarquer que les parlementaires avaient besoin de systèmes améliorés et d'un soutien adapté pour être plus efficaces dans leurs tâches. La Finlande a souligné qu'il était important pour les parlementaires de pouvoir recevoir des informations des commissions de manière directe sur les plateformes. Les participants ont relevé qu'il était nécessaire de prévoir des moyens pour les parlementaires de pouvoir s'exprimer lorsque des amendements sont formulés et de pouvoir enregistrer et diffuser leurs commentaires. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) a présenté les conclusions de la dernière version (2018) de sa base de données sur le financement politique, qui fournit une analyse comparative de l'utilisation de l'argent en politique. Plusieurs aspects du financement politique ont été mis en avant, notamment le financement public et privé, les dépenses et l'information financière, mais aussi le contrôle et les sanctions. L'utilisation du financement participatif en ligne a également été abordée et a été considérée comme un nouvel aspect du financement politique, lequel crée un défi supplémentaire en matière de garantie de la transparence dans l'utilisation de l'argent en politique.

Andy Williamson (UIP) a fait remarquer que les réseaux sociaux avaient changé la manière dont les gens, les parlements et les parlementaires communiquent et échangent tant des idées que des données. Ils ont également eu des effets néfastes comme la désinformation et les comportements abusifs. Les parlements et leurs membres doivent se poser la question suivante : comment utiliser les nouveaux médias pour entrer en contact avec les bonnes personnes et pour transmettre des messages appropriés ? De plus, ils doivent apprendre à gérer les difficultés engendrées par ce nouveau phénomène.

Antonio Anastasia (Brésil) a présenté plusieurs outils mis en place par le Sénat brésilien pour promouvoir la participation du public grâce aux réseaux sociaux. Les citoyens peuvent par exemple lancer une idée pour l'élaboration d'une nouvelle loi, laquelle est publiée et donc mise à la disposition du public. Si l'initiative reçoit un soutien suffisant, une procédure parlementaire est engagée. En outre, les citoyens ont la possibilité de soumettre des commentaires et suggestions en ligne sur des projets de loi. Ils peuvent également voter en ligne sur tout acte législatif examiné au Sénat. Les résultats de ces votes n'ont pas force de droit, mais ils sont publics et peuvent influencer la décision des sénateurs lors du vote. Giorgio Jackson (Chili) a parlé de son expérience et de son approche de l'utilisation des médias sociaux. Il est important pour un parlementaire d'être visible et accessible dans les médias sociaux et de créer des liens grâce à un dialogue avec les citoyens. Cela étant, les parlementaires doivent connaître quels sont les principaux destinataires et le mode de fonctionnement des différentes plateformes. Le contenu et le langage utilisé doivent être adaptés aux destinataires et aux buts visés, mais la substance du message transmis doit rester la même. Les parlementaires doivent veiller à ce que leur personnalité numérique soit soigneusement créée et à ce qu'elle soit constamment préservée. Ravza Kavakci Kan (Turquie) a fait valoir son utilisation prudente et réfléchie des médias sociaux. Elle a dit être tout à fait consciente de leur pouvoir, notamment celui de propager des informations mensongères. Sachant que les médias sociaux sont caractérisés notamment par la vitesse à laquelle les données sont diffusées, elle s'emploie à toujours vérifier l'information qu'elle va publier. De même, avant d'envoyer un message, elle se penche sur chaque terme, son sens et ses éventuelles connotations, examine le langage utilisé et vérifie même l'exactitude de son texte au niveau grammatical.

Mettre en commun les expériences des parlements en matière d'innovation

Gerard Hilbert (Parlement européen) a mentionné les facteurs de réussite du réseau du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERPD) sur les parlements et les TIC. Des réseaux prospères reposent sur une idée commune et répondent à un besoin spécifique. Ils créent des situations avantageuses pour tous les participants, qui donnent et reçoivent quelque chose d'utile pour eux. Réduire au minimum les formalités administratives permet de gérer le flux d'idées et d'informations comme le fait un intermédiaire actif.

S'appuyant sur cette expérience, les pôles parlementaires du Centre pour l'innovation au parlement visent à mettre en place un nouveau réseau de compétences. Plusieurs réunions organisées dans le cadre de la conférence ont permis aux parlements accueillant des pôles d'exposer leur vision et à d'autres parlements d'évaluer les avantages qu'ils pourraient retirer s'ils s'associaient à ces pôles. Les premiers pôles créés au sein du Centre couvrent les domaines suivants :

- [Pôle thématique Gouvernance des TIC](#) : une plateforme de formation en ligne à l'intention des parlements pour soutenir le développement de la gouvernance des TIC à tous les niveaux. Hôte : Parlement européen.
- Pôle thématique du Cloud interparlementaire : ce pôle vise à rassembler des données ouvertes provenant de divers parlements afin de créer de nouveaux moyens d'analyser et d'améliorer le droit. Hôte : Chambre des députés du Brésil.
- Pôle régional pour l'Amérique latine : ce pôle vise à partager des outils technologiques, des logiciels développés par les parlements, des logiciels tiers en accès libre, de la documentation et des informations sur des cas concrets. Hôte : Chambre des députés du Chili.
- Pôle régional pour l'Afrique australe : ce pôle vise à promouvoir l'utilisation efficace de la technologie dans les parlements en partageant et en consolidant l'information sur les initiatives passées, en cours et futures dans le domaine des TIC. Hôte : Assemblée nationale de Zambie.

Etre à l'écoute des demandes des citoyens et y répondre

Un parlement ouvert, c'est-à-dire un parlement transparent et responsable, contribue non seulement au renforcement du processus démocratique, mais aussi à la lutte contre la corruption. Il entretient par ailleurs une meilleure relation avec la société civile. Karin Luck (Chili) a souligné qu'il était important pour les parlements d'être à l'écoute et de se mobiliser, d'autant que la société civile devient de plus en plus organisée et véhémente et qu'elle demande toujours davantage de partenariats et de collaboration. Thibaut Denoncourt (association Parlement & Citoyens) a relevé que les parlements se doivent d'être ouverts et transparents sur la manière dont sont prises en compte les suggestions des citoyens recueillies dans le cadre de consultations.

Abir Oreibi (LIFT, Suisse) a expliqué comment promouvoir l'innovation ouverte pour qu'un changement positif ait lieu, ajoutant que le numérique ferait naître de nouveaux modes de collaboration. "Les mégadonnées sont le carburant d'Internet", a-t-elle déclaré. Le numérique donne vie à de nouveaux acteurs et laboratoires d'idées mais aussi à de nouveaux centres de pouvoir. Il est à l'origine d'un bouleversement des processus et du langage, alors que les moyens physiques de se connecter sont multipliés et renforcés par de nouvelles méthodes en ligne. Les parlements doivent se tenir au courant des évolutions et explorer ce qui peut leur être utile tout en étant conscients que la société civile est souvent la première à adopter les outils permettant de se mobiliser et qu'elle aura donc probablement une longueur d'avance sur les parlements. Mme Oreibi a mentionné la "Consultation pour l'agenda digital Suisse" et l'initiative de Shanghai pour les données ouvertes (Shanghai Open Data Apps – SODA) à titre d'exemples de collaborations axées sur l'innovation publique et démocratique.

Selon Dan Barrett (Royaume-Uni), les données sont la matière première d'une collaboration fructueuse entre le parlement et la société civile. Il a relevé que, comme il ressort du Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement, la connaissance du fonctionnement des parlements était toutefois perçue comme le principal obstacle à une participation accrue des citoyens – un constat que son expérience au Royaume-Uni vient corroborer. Il est important que les parlements comprennent leurs données ; ce processus est itératif, et des données mal conçues constituent un obstacle à l'ouverture parlementaire. Les parlements doivent avant tout comprendre leurs propres modalités de fonctionnement, penser au-delà des données, des systèmes et des rapports et s'intéresser aux utilisateurs finaux de ce qu'ils produisent, qu'il s'agisse de parlementaires, de citoyens, d'universitaires ou de journalistes. Les données qu'ils mettront à disposition pourront être utilisées par d'autres personnes, ce qui est en grande partie un point positif. Le Parlement du Royaume-Uni n'a pas choisi de jouer un rôle précurseur en la matière, mais il a décidé de s'associer à des groupes plus larges actifs dans le domaine des données ouvertes et de la technologie, où, en tant que membre d'un réseau, il peut partager et acquérir des connaissances.

Des membres du public ont fait valoir que la publication de données dans des formats non lisibles par machine (comme les PDF) était source de désagréments pour les utilisateurs finaux. Reconnaisant qu'en publiant des données ouvertes, les parlements pouvaient être la cible de critiques, ils ont relevé que ceux-ci ne devaient toutefois pas être trop inquiets à ce sujet. En effet, les critiques sont souvent formulées par une petite minorité de personnes et la plupart des gens ont une raison et un intérêt réels de pouvoir accéder aux données des parlements.

Enfin, la Finlande a mentionné une autre démarche : le Président du Parlement finlandais s'exprime régulièrement dans le cadre d'une intervention en direct sur Facebook. Cette initiative a reçu un accueil positif tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement et on envisage maintenant d'y faire participer aussi des présidents de commissions. Même si une grande partie des questions est connue d'avance et que les participants sont sélectionnés, il reste possible de poser des questions spontanées au Président du parlement.

Gérer la désinformation

"Si vous êtes perplexes et dépassés face à la complexité du phénomène de la désinformation et des fake news, vous n'êtes pas les seuls. Nous le sommes tous !" a lancé Sophia Ignatidou (Royaume-Uni). Les termes utilisés dans ce domaine prêtent également à confusion, car le phénomène est nouveau et les définitions ne sont pas claires : quand une information est-elle "mensongère" ? Quand cherche-t-on expressément à désinformer ? Comment un "contenu viral" est-il diffusé par l'intermédiaire des réseaux ? Comme l'a fait remarquer Tommaso Venturini (Italie), la notion de "vrai ou faux" est très souvent simpliste, sachant que le journalisme consiste à sélectionner des informations et à les réunir dans le cadre d'un texte plus ou moins bien construit. La plupart des fake news ne cachent pas leur nature mensongère – c'est le cas des sites satiriques, par exemple. La différence réside dans *l'intention* d'induire en erreur. Le Kenya a indiqué qu'il avait adopté en 2018 une législation pour lutter contre la propagation des informations mensongères, et que 87 pour cent des Kenyans interrogés dans le cadre d'une enquête à ce sujet avaient confié avoir déjà rencontré une information qu'ils soupçonnaient d'être mensongère. Bien qu'il soit préoccupant, ce chiffre prouve que les gens sont capables de discerner le vrai du faux.

Le Pakistan a soutenu que les informations mensongères pouvaient être un instrument mortel, et le Soudan a fait valoir qu'une coopération internationale était nécessaire pour contrôler la production de ce type d'informations. Pour la Zambie, il est primordial de veiller à ce que les journalistes fournissent des informations honnêtes ; des organisations légitimes et indépendantes de vérification des faits doivent intervenir pour vérifier les contenus publiés. La question de la liberté d'expression a également été abordée : comment réussir à gérer la désinformation tout en protégeant la parole d'autrui, notamment celle des minorités ou de l'opposition politique ? La réglementation en la matière est à la traîne, mais les parlements doivent veiller à bien cerner la situation avant de légiférer. La désinformation n'est pas simplement un phénomène que l'on désapprouve ; elle peut mener à l'élaboration de législations risquant de juguler la liberté d'expression ou d'étouffer les voix dissidentes.

Explorer l'intelligence artificielle

Lors de la partie technique de la conférence, les parlements ont examiné les manières dont ils commencent à explorer l'intelligence artificielle (IA). Ces systèmes sont capables de détecter des éléments, de raisonner, d'agir et de s'adapter de manière autonome. Le Brésil a expliqué la manière dont le parlement utilise des technologies basées sur l'IA pour renforcer sa législation ; l'IA lui permet d'opérer des recherches thématiques complexes, de traduire automatiquement des lois rédigées dans une langue autre que le portugais et de procéder à des analyses de sentiments afin de comprendre de grandes quantités de commentaires. Les systèmes utilisés au Brésil permettent en outre d'accéder à des résumés "intelligents" de la législation, d'exploiter la reconnaissance vocale et même de gérer la relation entre le parlement et les citoyens grâce à des robots "intelligents". Le Parlement autrichien a souligné que l'IA servait à améliorer les tâches dont il s'acquittait déjà et à renforcer les systèmes parlementaires, et qu'elle offrait des fonctionnalités utiles telles que le classement, la synthèse et l'analyse de sentiments. Ces tâches sont laborieuses si elles sont réalisées manuellement et gagnent donc en efficacité si elles sont prises en charge par l'IA. On assiste à l'émergence de l'IA au sein des parlements. Ces technologies interviennent dans de nombreux processus existants et réduisent leur complexité (pour les utilisateurs). Il convient toutefois de tenir compte de tous leurs aspects et de veiller à une gestion efficace du changement. Les services informatiques des parlements doivent apprendre à gérer les algorithmes et les systèmes, et les parlements doivent être conscients que tout système basé sur des algorithmes soulève la question de la confiance qu'il faut y accorder, car les algorithmes ne sont pas forcément neutres. Ils peuvent être biaisés (et même formatés pour être biaisés). Ce domaine est nouveau pour les parlements, et il est entendu qu'une gouvernance forte et un contrôle efficace doivent être mis en place pour garantir la fiabilité de l'IA, pour instaurer la confiance et pour faire en sorte qu'elle soit utilisée à bon escient.

Abdulaziz Alhargan (Arabie saoudite) a mené une discussion intéressante et stimulante au sujet des nouvelles technologies telles que l'IA. Les TIC étant désormais essentielles pour les parlements, la progression de l'analyse des mégadonnées et de l'IA aura-t-elle pour effet de modifier ou de faire disparaître le rôle classique des parlements ? Cette discussion a réaffirmé les points de vue exprimés précédemment sur la nécessité d'une gouvernance forte pour instaurer la confiance. La question du rôle des institutions démocratiques à l'ère des systèmes dits "intelligents" a également été soulevée. Quel impact ont la très forte augmentation de données stockées et notre aptitude croissante à procéder à des analyses et à prendre des décisions sur cette base ? Sera-t-il encore nécessaire de voter et les parlements auront-ils encore leur raison d'être dans le futur ? Quid de la fonction de représentation du parlement ?

Planifier l'utilisation des technologies du cloud

Pour les parlements, déplacer des données dans le cloud pose toutes sortes de défis complexes. Les parlements doivent savoir où ils en sont actuellement avant d'aller plus loin. Ils doivent se demander s'ils disposent des ressources pour mettre en place un centre de données interne, s'ils doivent avoir recours à un service commercial pour le stockage de leurs données (ce qui comporte des risques) ou s'ils doivent s'associer au cloud de leur gouvernement (le cas échéant) ? Ces approches comportent toutes les trois d'importants avantages et inconvénients qui doivent être pris en compte. Quel impact l'utilisation du cloud aura-t-elle sur la stratégie informatique des parlements et sur les systèmes antérieurs, et comment les nouveaux systèmes seront-ils intégrés dans le service de cloud choisi ? L'utilisation du cloud aura des retombées sur le personnel des départements informatiques, et ce non seulement au niveau des effectifs mais aussi au niveau de la nature de leur travail, qui sera peut-être amenée à changer. La question de la sécurité peut prendre de l'importance, en particulier si les données sont stockées en dehors du réseau parlementaire. Cette problématique soulève à son tour d'autres questions liées à la souveraineté des données parlementaires et au cadre juridique dans lequel ces données (et le parlement) évoluent. Le Guyana a fait part de difficultés liées à la taille de son département informatique (qui ne compte que deux personnes). De son côté, le Parlement du Royaume-Uni a largement exploité les technologies du cloud, qui lui ont permis de réaliser d'importantes économies. En vue de l'adoption des technologies du cloud, le Suriname prévoit des formations et des permanences où l'on pourra obtenir de l'aide. De nombreux autres parlements relèvent des difficultés d'ordre culturel et une possible résistance aux services du cloud.

Des outils tels que la grille d'auto-évaluation des compétences TIC, élaborée par le Parlement européen et présentée à la conférence, peuvent constituer une aide précieuse pour les parlements qui évaluent leur situation en la matière. Ces outils peuvent également les aider à comprendre les problèmes auxquels ils devront peut-être faire face lorsqu'ils commenceront à déployer de nouvelles technologies telles que le cloud et l'IA.

Nouveaux développements en matière de diffusion vidéo des travaux parlementaires

Israël et Maurice ont présenté comment ils ont concrétisé le concept d'innovation en vue de nouer le dialogue avec les citoyens et de promouvoir la transparence parlementaire, notamment en utilisant des outils visuels. La Knesset a renforcé sa visibilité dans les médias grâce à la diffusion en haute définition des travaux parlementaires, et elle a créé une base de données sur la législation nationale regroupant toutes les lois israéliennes. En outre, ces données peuvent être visualisées sous forme de graphiques présentant par exemple la réactivité des ministères face aux questions parlementaires.

Dans l'optique de rapprocher le parlement du peuple, d'entrer en contact avec davantage de citoyens et de faire mieux connaître les processus démocratiques, Maurice a procédé à des diffusions en direct au sein de son Parlement. Cette initiative s'est basée sur une vaste étude, sur l'analyse des expériences d'autres pays et sur le soutien spécialisé d'organisations partenaires. Le Parlement de Maurice assure désormais des diffusions en direct sur une chaîne parlementaire et sur Internet.

Vers des parlements plus respectueux de l'environnement

Devenant plus soucieux de l'environnement, de nombreux parlements transforment leurs processus. Le "parlement vert" est un concept général qui ne se limite pas au domaine des TIC ou des initiatives visant à réduire la consommation de papier. Le Parlement belge a défini un certain nombre de mesures rapidement payantes – dont une partie sans lien avec les TIC – qui l'ont aidé à prendre la voie d'un "parlement vert". Comme l'a fait remarquer l'Espagne, l'impression de documents entraîne

des coûts considérables pour les parlements et a un impact non négligeable sur l'environnement. Aussi, en imprimant moins, les parlements rehaussent leur crédibilité en matière de respect de l'environnement. Mais ils doivent dès lors se poser les questions suivantes concernant l'ensemble du processus : à quoi servent les documents ? Qui sont les personnes qui les utilisent ? Comment seront-ils archivés ? Et comment le processus global peut-il être amélioré au lieu d'être simplement transposé dans des outils numériques ? Le Parlement sud-africain a présenté une initiative en faveur d'un parlement vert reposant sur quatre piliers – à savoir la réduction des coûts, un environnement sans papier, l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques et la réduction de l'empreinte carbone –, qui ont tous été associés à de nouveaux projets. Les premiers résultats ont révélé une réduction du nombre d'impressions de 60 pour cent. La Knesset a elle aussi adopté une approche globale couvrant tant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables que la conservation de l'eau, le recyclage et une culture de la durabilité. Le Kenya a mentionné les systèmes de l'e-parlement, qui permettent de gérer le déroulement des tâches, les publications et les amendements, comme étant des outils essentiels pour réduire la production de papier ; les parlementaires peuvent travailler dans l'espace numérique.

Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la coopération numérique

La conférence s'est conclue par l'intervention de Claire Messina, qui a présenté aux participants le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique mis en place par le Secrétaire général de l'ONU. Ce groupe a pour tâche de sensibiliser le public au pouvoir transformateur qu'ont les technologies numériques sur la société et l'économie, et de nourrir le débat général sur les moyens de garantir un avenir numérique qui soit sûr et inclusif, dans le respect des normes applicables des droits de l'homme. Mme Messina a souligné que les parlements contribuaient pour beaucoup à l'édification de nos sociétés et a encouragé les parlements et les parlementaires à [s'associer au groupe de travail et à répondre à son appel à contribution](#).

Références

- [Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement](#)
- [Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement](#)
- [Centre pour l'innovation au parlement](#)
- [Panneau de l'innovation](#)

Pour plus d'informations, veuillez écrire à : innovation@ipu.org